

# **Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2026**

**Date de la convocation : 27/03/2026**  
**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 15 - Quorum : 8**

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril, à 19 heures 45 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Marie-Claude CHATTON, Thierry GIRAUD, Jocelyne DURANTET, Marie HAON, Olivier BOULICOT, Perrine NEBOUT, Alexandre MORAIS, Céline PONTE CASAIS, Jean-Sébastien RAVE, Agnès PUY, Morgan TALIFERT, Odile SOTTON, Jean-Benoît VIAL

Absent excusé : Laurent BENUCCI (donne pouvoir à Marie HAON)

Céline PONTE CASAIS a été élue secrétaire de séance.

---

## **Ordre du jour**

*Délégation du Conseil Municipal au maire*  
*Désignation des délégués dans les différents organismes*  
*Constitution des commissions communales*  
*Tableau des effectifs des agents*  
*Convention tri hors foyer avec Roannais Agglo*  
*Dissolution du CCAS*  
*Questions diverses*

\*\*\*\*\*

## **1- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **2 - Délégation du conseil municipal au maire**

Monsieur le Maire rappelle ses pouvoirs propres, puis précise qu'il peut également, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, exercer un certain nombre d'attributions relevant normalement de la compétence de cette assemblée (Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la totalité des délégations autorisées par la Loi (Article L. 2122-22 du CGCT) à Monsieur David DOZANCE, Maire dans les limites suivantes pour les paragraphes :

- 2° - Détermination des tarifs de différents droits jusqu'à 1 000 Euros ;
- 3° - Réalisation des emprunts dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- 15° - Droit de préemption sur toutes les zones concernées ;
- 16° - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17°- Règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux dans la limite du montant de la franchise du contrat d'assurance ;
- 20° - Ligne de trésorerie pour un maximum de 50 000 € ;
- 21° - D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- 22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- 26° - De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 100 000 €, et passer les afférentes ainsi que leurs avenants ;
- 27° - De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans les limites suivantes : dépôt de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de déclaration préalable de travaux, de certificat d'urbanisme, de demande de modification et/ou de transfert de permis de construire et/ou de permis d'aménager ;

Les délégations consenties en application du 3ème du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

### **3 – Délibération pour nommer les conseillers municipaux dans les organismes extérieurs**

#### **Syndicat Intercommunal Équipement Sportif Notre-Dame/St Vincent (SIES)**

Titulaires : David DOZANCE, Jean-Benoît VIAL, Morgan TALIFERT, M-Claude CHATTON  
Suppléants : Thierry GIRAUD, Jean-Sébastien RAVE, Laurent BENUCCI, Alexandre MORAIS

#### **Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (S.I.E.L.)**

Titulaire : Thierry GIRAUD  
Suppléant : Céline PONTE-CASAI

#### **Délégué chargé des questions de défense nationale**

Titulaire : Laurent BENUCCI  
Suppléant : Jean-Benoît VIAL

#### **Délégués du Centre National d'Action Social (CNAS)**

Déléguée des élus : Marie-Claude CHATTON  
Déléguée des agents : Elisabeth PAGE

### **4 – Délibération désignant les représentants des commissions municipales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que à la suite des élections municipales du 15.03.26. et à l'installation du nouveau conseil municipal du 20.03.2026, il convient de former les commissions communales et de désigner leurs délégués respectifs.

**Il est précisé que M. David DOZANCE, Maire, est Président de droit de chacune des Commissions.**

#### **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

La composition de contrôle est composée de la manière suivante pour les communes de moins de 1000 habitants :

- Un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau, soit **Marie-Claude CHATTON**
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

#### **COMMISSION CADRE DE VIE**

##### **Urbanisme-PLU : animateur : Thierry GIRAUD**

Agnès PUY, Olivier BOULICOT, Laurent BENUCCI, Céline PONTE CASAI, Alexandre MORAIS, Jean-Sébastien RAVE, Morgan TALIFERT, David DOZANCE

##### **Cimetière : animateur : Morgan TALIFERT**

David DOZANCE, Céline PONTE CASAI, Olivier BOULICOT, Agnès PUY

##### **Fleurissement : animateur : David DOZANCE**

Olivier BOULICOT, Thierry GIRAUD, Agnès PUY, Odile SOTTON

##### **Sécurité - PCS : animateur : Laurent BENUCCI**

Alexandre MORAIS, David DOZANCE

#### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :**

##### **Animatrice : Jocelyne DURANTET**

Perrine NEBOUT, Morgan TALIFERT, Marie HAON, Odile SOTTON, David DOZANCE, Marie-Claude CHATTON, Agnès PUY

#### **COMMISSION COMMUNICATION :**

##### **Animatrice : Jocelyne DURANTET**

David DOZANCE, Marie-Claude CHATTON, Jean-Benoît VIAL, Marie HAON, Morgan TALIFERT

#### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :**

##### **Animatrice : Jocelyne DURANTET**

David DOZANCE, Marie-Claude CHATTON, Agnès PUY, Olivier BOULICOT

## **COMMISSION PATRIMOINE**

### **Bâtiments : Animateur : Thierry GIRAUD**

David DOZANCE, Morgan TALIFERT, Laurent BENUCCI, Olivier BOULICOT, Alexandre MORAI, Jean-Benoit VIAL

### **Voirie : Animateur : Olivier BOULICOT**

Thierry GIRAUD, David DOZANCE, Morgan TALIFERT, Alexandre MORAI, Jean-Sébastien RAVE

## **COMMISSION FINANCES et APPEL D'OFFRES :**

### **Animatrice : Marie-Claude CHATTON**

David DOZANCE, Laurent BENUCCI, Thierry GIRAUD, Agnès PUY, Céline PONTE-CASAI, Perrine NEBOUT

## **COMMISSION ACTIONS SOCIALES :**

### **Animateur : David DOZANCE**

Marie-Claude CHATTON, Jocelyne DURANTET, Odile SOTTON, Marie HAON, Perrine NEBOUT

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la formation de ces commissions et la désignation de leurs délégués.

## **5- Tableau des effectifs des agents**

À la suite de la demande de Mme Elisabeth PAGE de faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2026, et à la saisine du Comité Social Territorial (dossier n° 2026-04-23/16) pour officialiser le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier à compter du 02 avril 2026 le tableau des effectifs comme suit et précise qu'une mise-à-jour de ce tableau sera effectué courant 2026 après la nouvelle nomination et le départ en retraite de Mme PAGE :

<u>EMPLOI</u>	<u>Heures/An actuelles</u>	<u>Moy./Hebdo actuelle</u>	<u>Heures/An proposées</u>	<u>Moy./Hebdo proposée</u>
<u>Attaché territorial</u>	<b><u>1607/1607</u></b>	<b><u>35 heures</u></b>	<b><u>1607/1607</u></b>	<b><u>Inchangé</u></b>
<u>Adjoint technique ppal 1<sup>o</sup> c. (voirie- espaces verts-bâtiments)</u>	<b><u>1607/1607</u></b>	<b><u>35 heures</u></b>	<b><u>1607/1607</u></b>	<b><u>Inchangé</u></b>
<u>Adjoint technique ppal 2<sup>è</sup>c. (nettoyage locaux &amp; périscolaire)</u>	<b><u>1010/1607</u></b>	<b><u>22h</u></b>	<b><u>1010/1607</u></b>	<b><u>Inchangé</u></b>
<u>Adjoint technique ppal 2<sup>è</sup> c. (périscolaire, nettoyage de locaux)</u>	<b><u>826,46/1607</u></b>	<b><u>18 heures</u></b>	<b><u>826,46/1607</u></b>	<b><u>Vacant</u></b>
<u>A.T.S.E.M. Principal 2<sup>e</sup> Classe</u>	<b><u>1262/1607</u></b>	<b><u>27 heures 30</u></b>	<b><u>1262/1607</u></b>	<b><u>Inchangé</u></b>
<u>Rédacteur territorial rédacteur territorial 2ème C rédacteur territorial 1ère C</u>	<b><u>Poste en création</u></b>	<b><u>Poste en création</u></b>	<b><u>1285/1607</u></b>	<b><u>28 heures</u></b>
<u>Adjoint administratif 1ère C</u>	<b><u>Poste en création</u></b>	<b><u>Poste en création</u></b>	<b><u>1285/1607</u></b>	<b><u>28 heures</u></b>

## **6- Convention tri hors foyer avec Roannais Agglomération**

Dans le cadre de la sélection à l'appel à projets « Tri Hors Foyer », le Maire informe que Roannais Agglomération a reçu le contrat de CITEO et les annexes correspondantes.

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant que la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer et que le tri et la collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les Établissements Recevant du Public sont rendus obligatoires depuis le 1er janvier 2025,

Considérant que CITEO a publié un Appel à Projets visant à accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade et pris en charge par les services propreté ou le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ;

Considérant que les communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest ont manifesté leur volonté de répondre à l'Appel à Projets de CITEO en déposant un dossier de candidature groupé avec Roannais Agglomération ;

Considérant que le groupement de Roannais Agglomération et des communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest est lauréat de l'Appel à Projet de CITEO « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Considérant que la sélection de la candidature de Roannais Agglomération et des communes précitées doit être formalisée à travers la signature d'une convention avec CITEO ;

Considérant que la signature de la convention avec CITEO permet à Roannais Agglomération et aux communes d'obtenir des soutiens financiers d'un montant total de 456 840 € pour le déploiement du tri hors foyer sur l'espace public et au sein des Etablissements Recevant du Public ;

Considérant que CITEO ne traitera uniquement avec Roannais Agglomération désigné responsable de la coordination du projet « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Considérant qu'en sa qualité de responsable de la coordination du projet, Roannais Agglomération percevra les soutiens financiers de CITEO attribués à la commune de Notre-Dame-de-Boisset et procédera au reversement des soutiens financiers perçus pour la commune à la commune ;

Considérant que cela nécessite de formaliser les conditions de coordination entre Roannais Agglomération et la commune dans une convention financière ayant pour objet de préciser les modalités de répartition de financements entre les parties dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » avec CITEO ;
  
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention précisant les conditions de coordination du projet et les modalités de répartition des financements entre Roannais Agglomération et les communes de Ambierle, Changy, Combre, La Pacaudière, Le Coteau, Lentigny, Mably, Montagny, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, Perreux, Renaison, Riorges, Roanne, Saint-André-d'Apchon, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Rirand, Saint-Romain-la-Motte, Villerest, dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer.

## **7- Délibération pour la dissolution du CCAS de la commune**

Le Maire informe que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

La dissolution du CCAS avec effet au 30 juin 2026, avec, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, le transfert du budget dans celui de la commune. Cette compétence sera exercée au sein d'une commission interne dénommée CCAS, qui aura les mêmes attributions et missions.

## **8- Informations / Questions diverses**

-L'arrêt de travail de Mme Page est prolongé jusqu'au 22 mai 2026, Mathilde Ligout ne peut pas assurer la continuité u remplacement, le service interim du CDG a été sollicité et 2 candidates ont été proposé pour occuper le poste jusqu'au retour d'arrêt maladie de Mme Page. Mme Valérie SERRANO, recrutée pour le remplacement définitif de Mme Page arrive en poste au 15/06/2026.

-Passage retraite de Yves Bernaud au 31.12.2026 : objectif est de trouver un remplaçant avec prise de poste au 01.10.2026. Le budget pour les périodes de tuilage est déjà prévu.

-Congés d'été de Yves Bernaud : il est proposé de reprendre un contrat de remplacement pour 3 semaines, 3 jours / semaine, 4heures / jour. Recontacter le jeune qui avait fait le remplacement en 2025, mettre l'annonce sur Panneau Pocket.

-Stéphanie Dozance : au 1<sup>er</sup> mai avancement de grade.

-Lecture de la lettre du Premier Ministre

-Locaux voirie et sous-sol école : un tri est à prévoir pour le local dépôt-voirie et aussi pour le local sous-sol de l'école. L'objectif est de vider le local du sous-sol école et le condamner pour limiter seulement à l'accès des tableaux électriques.

-Salle de bain logement école : travaux prévus début juin 2026. Rénovation de la cuisine à prévoir en 2027.

-Vie & Véranda : aucun retour par téléphone. Un acompte de 6000€ a déjà été versé donc il faut pousser les travaux, qui auraient du se terminer au 31.03.20236 selon dossier urbanisme.

-Toiture La Chenaie : traitement terminé. T. Giraud souhaite faire des devis pour menuiseries des portes

-Voirie : linéaire des fossés réalisé par Yves, curage à prévoir. Augmentation du prix des enrobés entre 25-30%.

-Budget 2026 : la DGF Dotation Globale de Fonctionnement et FDL Fiscalité Locale Directe sont en baisse par rapport au prévisionnel budgetisé en 2026.

-Conseil Communautaire le 09 avril avec élection du Président de Roannais Agglo.

-Comité des Fêtes prévoit Boisset en Folie les 6-7 juin 2026, le feu d'artifice annuel sera lancé pour cet évènement.

-Dates : 03/04 = spectacle Cirque

18/04 = ramassage déchets à 9h30

25/04 = karaoké AFR

08/05 = cérémonie du 08 mai à 10h30 à Notre Dame puis St Vincent

14/05 = jumelage part à Nepvant

25/06 = congrès départemental des maires ouvert aux conseillers municipaux

- AG de l'AFR : nouvelle organisation en collégiale avec un Conseil d'Administration sans présidence

-Prochain Conseil Municipal le 21.05.2026 à 19h.

*Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h28.*

---

La secrétaire de séance

Le Maire,

Céline PONTE-CASAI

David DOZANCE